

certaines allégations, ils ne le font pas, le ministre voudrait-il nous faire connaître sa position à ce sujet?

**L'hon. M. Jamieson:** Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question et je m'en excuse auprès du député. Aurait-il l'obligeance de la répéter?

**M. Alexander:** Sauf erreur, monsieur l'Orateur, la loi exige que certains techniciens restent en fonction afin de maintenir les services. Ceux-ci s'en moquent cependant. Le ministre voudrait-il alors nous faire connaître sa réaction et nous dire quelles directives ont été données pour améliorer cette situation afin que nous puissions assurer la sécurité?

**L'hon. M. Jamieson:** D'abord, monsieur l'Orateur, permettez-moi de répondre à la dernière remarque du député. Pour ce qui est du maintien de la sécurité, nous la maintenons. Lorsque—et j'emploie les propres mots de l'honorable représentant, non les miens—certains techniciens se moquent de la loi, j'estime que c'est là une situation regrettable. Ils ont reçu, paraît-il, de leurs propres syndicats des instructions de retourner au travail; mais, dans certains cas, ils ne l'ont pas fait. Compte tenu de ces faits, nous allons maintenant, de concert avec le Conseil du Trésor, devoir prendre une décision quant aux nouvelles dispositions à prendre. Mais, je tiens à le souligner encore une fois, il n'y a absolument aucune relation entre le fait qu'on se moque de la loi et notre détermination de maintenir la sécurité des vols. C'est l'élément qui prend le pas sur tous les autres. Dans tous les aéroports, nous n'autoriserons que le nombre de sorties que justifieront les conditions propres à assurer la sécurité des vols.

\* \* \*

## LES AÉROPORTS

### TORONTO—LE CHOIX DU NOUVEL EMPLACEMENT

**M. A. D. Hales (Wellington):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Puisque nous en sommes à la question des aéroports, pourrait-il nous dire quand il annoncera l'emplacement du nouvel aéroport auxiliaire de l'Ontario et, s'il ne peut pas l'annoncer aujourd'hui, quand pouvons-nous compter en être informés?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, depuis la dernière séance de la Chambre, de nouvelles négociations très satisfaisantes se sont déroulées avec le gouvernement de l'Ontario. Sans aucune malice, je dirai qu'il y a eu depuis une ou deux semaines des remaniements ministériels qui ont rendu nécessaire au nouveau ministre de l'Ontario de se mettre mieux au courant de la question. J'ai fait savoir que je suis disposé à le rencontrer à tout moment maintenant pour soumettre une proposition bien précise à laquelle le gouvernement fédéral est disposé à donner suite. J'ai des raisons de croire que cela ne tardera guère et, dans ces conditions, j'espère pouvoir annoncer l'emplacement d'ici deux semaines environ, ou dès que le gouvernement de l'Ontario sera prêt.

[M. Alexander.]

• (1200)

## LA GENDARMERIE ROYALE

### LA QUESTION DE LA DISSOLUTION ET DU REMPLACEMENT—LE DÉPÔT DU RAPPORT

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, sans chercher à le provoquer, je voudrais poser une question au solliciteur général. Loin de moi l'idée de troubler la magnifique sérénité de cette journée et de la période des questions orales. Je voudrais simplement lui demander s'il serait disposé à déposer à la Chambre les recommandations et le rapport d'un groupe de fonctionnaires chargés d'examiner le fonctionnement de la Gendarmerie royale, et où il est proposé de dissoudre cette force de police pour la remplacer par une autre qui porterait un autre nom l'an prochain, au cas où le gouvernement actuel verrait son mandat confirmé?

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général):** Monsieur le président, quant à la première partie de la question de l'honorable député, je pense qu'elle est fondée sur des faits qui ne sont pas à ma connaissance, c'est-à-dire qu'il n'est pas question du tout de changer les attributions et les objectifs de la Gendarmerie royale du Canada.

Quant à la deuxième partie de la question, je pense que l'honorable député fait allusion au fait qu'on pourrait enlever le mot «royale» du nom de la Gendarmerie. Il n'en est nullement question. Je pense que l'honorable député jouissait d'une absence temporaire de la Chambre hier. Il aurait vu que les antiroyalistes sont plutôt de son côté.

[Traduction]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Peut-être ne me suis-je pas exprimé assez clairement au gré du député. Je lui ai demandé s'il était en mesure de déposer à la Chambre le rapport qui est en sa possession, et qui recommande la dissolution de la Gendarmerie royale du Canada et la mise sur pied d'une force de police rappelant la Gestapo, laquelle a d'ailleurs déjà été créée?

[Français]

**L'hon. M. Goyer:** Monsieur le président, il n'existe de tel rapport que dans l'esprit de l'honorable député.

[Traduction]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Mais non; vous l'avez sur votre pupitre.

\* \* \*

## LES ÉLECTIONS

### LES MESURES LÉGISLATIVES ENVISAGÉES CONCERNANT LES DÉPENSES ÉLECTORALES—LA QUESTION DE LA MISE EN VIGUEUR

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Vu les assurances qu'il a données à plusieurs occasions depuis juin 1968, et vu que la Chambre est saisie depuis huit mois du rapport du Comité permanent des dépenses électorales, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de proposer des mesures susceptibles de régler cette question des dépenses électorales à temps pour qu'elles entrent en vigueur avant les prochaines élections?